

DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT SUR LE DÉLAI DE CARENCE DES CDD.



**PROTECTION SOCIALE
TRAVAIL EMPLOI**

La CFDT réclame que chaque CDD impacté soit sollicité pour les recrutements à venir.

Cela faciliterait à la fois le recrutement et diminuerait une charge supplémentaire de formation aux équipes.

LES ORGANISATIONS SYNDICALES ONT ÉTÉ INFORMÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE QUE 592 CDD EN COURS AU 30 AVRIL 2022 BÉNÉFICIERONT D'UN ENTRETIEN AVEC LES SERVICES RH POUR LEUR PROPOSER UN CDI AU 1ER JUILLET 2022.

Nous prenons acte de cette démarche et nous nous réjouissons pour les personnes concernées.

Cependant la CFDT réclame des informations précises sur :

- Les critères exacts d'éligibilité retenus par la Direction pour bénéficier de cet entretien**
- La volumétrie d'agents concernés avec la répartition par site**
- La volumétrie des ex cdd concernés qui pourraient bénéficier de cette mesure.**

Selon les régions pour respecter le plafond d'emploi, il y aura un gel transitoire de la BDE.

Donc les agents en CDI devront patienter pour leur demande de mutation.

Cette décision entrainera le non-renouvellement de certains CDD

LA CFDT S'ENGAGE POUR LE RECRUTEMENT

Pôle emploi doit avoir les moyens de ses ambitions sur l'accueil, l'accompagnement et l'indemnisation des DE.

Pour la CFDT, la charge de travail, les objectifs, le niveau de service attendu doivent être en adéquation avec l'effectif de Pôle emploi.

La CFDT ne cesse de revendiquer des effectifs CDI supplémentaires permettant de remplir les missions de plus en plus axées sur l'accompagnement que ce soit en termes d'indemnisation ou de retour à l'emploi.

Nous le savons toutes et tous la politique de recrutement de la DG a comme clé d'entrée le CDD. La CFDT a toujours eu dans l'optique que ces contrats précaires deviennent pérennes en s'engageant :

- Grâce à la signature CFDT de l'accord du 18/09/2019, Pôle emploi a recruté plus de 1 000 CDD supplémentaires, dont beaucoup ont été « CDIisés » sans rupture de contrat du fait de la suppression du délai de carence.
- Dans la même logique, la CFDT a été la seule organisation syndicale à voter POUR les 900 CDI CEJ, ce qui a permis, une fois encore, de « CDIser » nos collègues sans avoir à former des nouveaux recrutés.

